

**RESEAU RURAL NORMAND**

**Présentation des instances de gouvernance  
du réseau rural normand**



L'Europe investit dans les zones rurales

## Qu'est-ce que le réseau rural normand ?

Le réseau rural régional est un outil d'animation de la politique européenne de développement rural, destiné à fédérer différents acteurs du développement rural régional et à améliorer la mise en œuvre des programmes co-financés par le fonds européen agricole et de développement rural (FEADER) en Normandie.

L'action du réseau rural s'organise autour de 3 grands objectifs :

### **1. Mettre en réseau les acteurs du développement rural normand**

- Développer l'inter-connaissance des acteurs régionaux par des réunions d'échange,
- Favoriser l'émergence de projets de coopération et de projets innovants cofinancés par le FEADER.

### **2. Communiquer sur les deux programmes de développement rural normands**

- Valoriser les initiatives régionales cofinancées par le FEADER et les possibilités de financement,
- Connecter l'échelle régionale et l'échelle européenne sur les thématiques du développement rural.

### **3. Apporter un appui technique aux Groupes d'Actions Locales (GAL) LEADER**

- Faciliter le partage à l'échelle régionale des pratiques de gestion et des approches techniques pour la mise en œuvre du programme LEADER,
- Proposer des formations et des ressources documentaires pour soutenir l'animation locale du programme LEADER (réglementation, contrôles, communication, coopération, évaluation...).

La mise en œuvre du réseau est assurée par la Région Normandie en associant les partenaires normands à ses instances de gouvernance, pour permettre au réseau rural de mener son action dans une logique ascendante et participative.

## Le Comité de Pilotage du réseau rural normand

**Le comité de pilotage est l'instance décisionnelle du réseau rural normand.** Son rôle est de définir les objectifs stratégiques et opérationnels du réseau rural régional, proposer des pistes de travail et suivre les réalisations.

Il est amené à se réunir 1 à 2 fois par an.

Le comité de pilotage est présidé par la Région et rassemble des acteurs du développement rural normand répartis en 5 collèges :

**1. l'Etat**

- Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**2. la Région**

**3. les territoires**

- Conseils Départementaux
- Parcs Naturels Régionaux\*
- GAL LEADER\*
- Associations départementales de Maires\*
- Communautés de communes (représentants d'EPCI de moins de 30 000 habitants de la Conférence Territoriale de l'Action Publique)\*

**4. les organismes consulaires**

- Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie
- Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Normandie
- Chambre de Commerce et d'Industrie Normandie

**5. les acteurs sociaux-économiques et environnementaux**

- Conservatoires d'espaces naturels
- Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire

\* ces groupes d'acteurs sont invités à désigner un ou plusieurs représentants en leur sein pour siéger au comité de pilotage.

## Le Comité opérationnel du réseau rural normand

**Le comité opérationnel est l'instance de co-construction des actions du réseau rural normand.** Son rôle est d'élaborer les propositions d'actions en fonction des objectifs assignés au réseau rural et des orientations arrêtées par le Comité de Pilotage, et de participer à leur mise en œuvre.

Ce comité est animé par la Région Normandie et composé d'un nombre restreint d'acteurs régionaux (10 à 15) souhaitant s'impliquer activement dans la gouvernance du réseau rural.

### Quel investissement demande la participation au Comité opérationnel du réseau rural normand ?

- Participer aux réunions du comité opérationnel du réseau rural normand 2 à 4 fois par an,
- Contribuer à l'élaboration des différentes actions en tant que personne-ressource : expertise, informations, contacts...
- Contribuer à la mise en œuvre de certaines actions : réunions locales, événement annuel...

## Le groupe consultatif

Le comité opérationnel sera complété par un groupe consultatif regroupant les autres acteurs désireux de prendre part à la définition des actions du réseau rural.

Les membres de ce groupe élargi seront consultés par mail pour contribuer par leurs avis et propositions à la mise en œuvre du réseau rural normand.

### Quel investissement demande la participation au groupe consultatif ?

- Contribuer de manière réactive aux sollicitations reçues par mail dans le cadre du groupe consultatif du réseau rural,
- Coordonner le cas échéant les contributions de différents acteurs locaux au nom desquels la contribution est soumise.

Le nombre et les modalités de consultation peuvent être variables (2 à 4 par an environ).